



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 23 février 2016

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le 23 février 2016 à 20 heure 00.

Ordre du jour

Séance publique

Technique

1. *PP - 281 - 2016 - Remplacement de la foreuse de raccordement pour le service des eaux - Approbation des conditions et du mode de passation*
2. *NW - 648-98 - Matériel de fêtes : Mise à disposition des chalets communaux - Modifications règlement - 2016.*

Finance - Comptabilité

3. *BP - 506.4 - 2016 - Marchés Publics - Délégation au collège communal et directeur général.*
4. *PB - 485 - 2016 - Octroi des subventions - délégation au Collège Communal*
5. *BP - 550.26 - MARCHÉ DE FOURNITURES CLASSIQUES - 2016 - Approbation des conditions et du mode de passation*

Personnel

6. *PB - Communication effectuée au Conseil Communal conformément aux dispositions de l'article 4 du R.G.C.C.*

PCDR - Patrimoine

7. *ER - 879.21 GAL NOV'ARDENNE : facture n°1/16.*

Séance à huis clos

Enseignement

8. *VG - 397 - Ratification des désignations à titre temporaire 01/2016*

Fait à Tellin, le 12 février 2016

Par le Collège Communal,

La Directrice générale,



LAMOTTE A.



Le Bourgmestre,



MAGNETTE J.-P.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :

Le jeudi 18 février 2016 de 14h à 16h et de 17h à 19h.